



Contribution de la fédération MIRABEL Lorraine Nature Environnement à la consultation publique de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sur le cahier des charges de l'appel d'offre bois-énergie et méthanisation

Vendredi 02 octobre 2015

La poursuite du développement de projets CRE en Lorraine et sur le grand Est poserait à notre sens plusieurs types de problèmes :

1) Inadéquation entre ressource, projet et filière

Une étude menée en 2012 sur la ressource forestière par la Cellule Biomasse Lorraine (DRAAF – DREAL - ADEME)¹ montre que la capacité de la forêt lorraine à fournir **de nouveaux projets « bois-biomasse » est fortement hypothéquée**. Cette étude estime en effet à 450 000 tonnes /an la ressource bois mobilisable en Lorraine.

Or, le seul projet **SYNDIESE** (55) prévoit d'utiliser plus de 90 000 t/an de biomasse forestière locale (dont des résidus) pour ce qui n'est qu'undémonstrateur ! Pour que ce projet puisse être « rentable », il faudrait, selon l'IFP², 1 000 000 de tonnes/an de biomasse en entrée ! La poursuite de projets CRE est incompatible avec ce projet « pilote ».

Il faut savoir qu'entre 2003 et 2013, la récolte totale de bois énergie en Lorraine a augmenté de 301% en passant de 264 545 m³ à 1 060 339 m³ de bois rond. Cette évolution révèle un intérêt manifeste pour cette ressource énergétique alors qu'en parallèle sur la même période, la récolte totale de bois d'œuvre et de bois industrie est passée respectivement de -1,1% et -6,6%. Avec +497% d'augmentation, c'est le département de la Meurthe-et-Moselle qui a connu la hausse la plus significative en passant de 38 405 m³ à 229 245 m³ de bois rond mais c'est le département de la Moselle qui a subi le plus grand volume de prélèvements en 2013, ce volume atteignant cette année-là l'équivalent de 291 955m³ de bois énergie (Source : Agreste Lorraine).

Cette évolution s'inscrit dans un contexte où en plus de SYNDIESE s'ajoute une multiplication de projets sollicitant énormément de ressource biomasse en Lorraine et dans le Grand-Est dont les besoins d'approvisionnement cumulés vont devenir problématiques, autant eu égard à la gestion durable des forêts qu'en terme d'une inévitable concurrence avec les sous produits du bois **déjà valorisés en filières industrielles** (charbon de bois, papeteries et panneaux).

Le bois est une ressource renouvelable dans les limites des capacités de production de la forêt. Peut-on sortir davantage de bois de la forêt lorraine ? En a-t-on mesuré toutes les conséquences ?

2) Quel bilan carbone ?

Dans ce contexte local, le développement de grosses unités consommatrices de bois énergie se fait au détriment de la filière courte (bois bûche) ou d'usage plus pérenne du bois. Selon nous, une hiérarchie entre les différents usages du bois doit être préservée : la valorisation en « matériau » doit ainsi rester prioritaire à la valorisation « énergie ».

Le bois doit être valorisé en « bois énergie » lorsque cela répond à des **enjeux locaux, à proximité de la ressource**. A notre sens, le maintien et le développement de **l'affouage**, pratique traditionnelle de gestion durable en Lorraine et vecteur de lien social, reste prioritaire. Le développement de nouveau projet CRE risque d'impacter rapidement les affouagistes, par renchérissement et raréfaction du bois de chauffage, et ce notamment, au détriment des populations locales parmi les plus fragilisées.

Le Plan d'Action National (PNA) en faveur des énergies renouvelables a été mis en place afin de parvenir à un taux de 23 % d'énergies renouvelables d'ici 2020. Le développement de la filière bois énergie représentera à terme environ 40 % de la part de l'ensemble des énergies renouvelables. Le bois-énergie est donc un enjeu majeur. Cet enjeu est porté par **un bilan carbone « soi disant » neutre**. Cependant, le calcul de ce bilan carbone est incomplet actuellement et fait débat ; notamment, il ne tient pas compte du cycle forestier dans sa totalité. Cette évaluation doit se faire « du berceau à la tombe » et non pas de « l'entrée du cimetière à la tombe » comme on le fait actuellement au niveau de certaines instances.

Si on prélève trop, on décapitalise la forêt et dans ce cas, la ressource ne peut plus être considérée comme renouvelable. Un vrai bilan « Carbone » doit prendre en compte, outre le bilan du stockage en forêt (dans les arbres + dans le sol forestier), l'énergie nécessaire à la récolte de la biomasse, à son transport et les prétraitements (broyage, hydrolyse enzymatique, séchage...).

3) Quel impact environnemental ?

Les forêts présentent un intérêt environnemental essentiel en matière de biodiversité.

La ruée sur **les rémanents forestiers** qui s'annonce avec le développement de nouveaux projets CRE risque de priver durablement les forêts de la matière organique nécessaire à leur vitalité. Les rémanents et autres bois morts, au lieu de se décomposer naturellement au sol et permettre un retour des minéraux et donc un enrichissement du substrat et le maintien de la fertilité, seront prélevés pour être brûlés!

Une mobilisation accrue de la biomasse forestière va de paire avec le développement des projets de nouvelles dessertes forestières dont les impacts environnementaux ne sont pas réellement pris en compte : fragmentation des habitats, disparition des dernières zones de tranquillité et de naturalité restées non perturbées car inaccessibles, et érosion et destruction de la biodiversité etc....

Il est regrettable que l'Etat et les autorités locales prévoient de contribuer à la multiplication de telles situations en l'absence d'éléments de cadrage sur le déploiement de la desserte forestière et l'augmentation de la récolte.

Notes :

¹ FCBA/IGN/DRAAF : Analyse de la ressource forestière et évaluation de la disponibilité en bois en Lorraine à l'horizon 2025 – Tome 1 – juin 2012 – 82 pages

² Les unités pilotes de biocarburants de deuxième génération dans le monde – IFP – 2008

Contact :

MIRABEL Lorraine Nature Environnement
09 allée des Vosges 55000 BAR LE DUC
<http://mirabel-lne.asso.fr>